

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2022-2024

ISIN : FR0000978801

Catégorie de part : A

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2024

La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum réglementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2022-2024 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2022-2024 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
 - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
 - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1^{er} octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
 - A compter de 2020, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

- A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.
- A compter du 1^{er} octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2022-2024 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2024.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2022 minimum.

Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

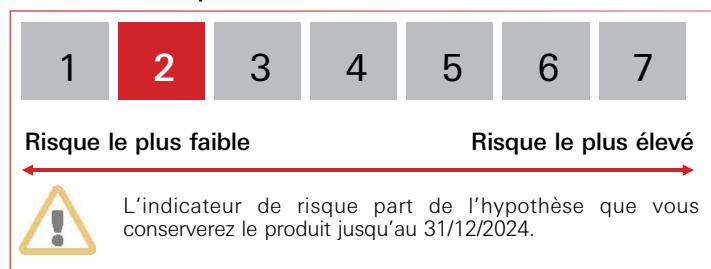
Dépositaire : CACEIS BANK.

Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an		Si vous sortez après 1 an
Investissement de 10 000 EUR		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 750
	Pourcentage de rendement	-22,52 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 980
	Pourcentage de rendement	-10,20 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 970
	Pourcentage de rendement	-0,26 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 310
	Pourcentage de rendement	13,06 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2020 et décembre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2014 et mars 2015.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	383 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,8 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,56% avant déduction des coûts et de -0,26% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,82 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	83 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période minimale de détention recommandée : 1 an**

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performances passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds.

Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.